

Agde, le 20 février 2015.1

<p style="text-align: center;">AVENANT CONTRAT ENTRETIEN DE PISCINE SAISON 2015</p>
--

Entre les soussignés :

Résidence « LES CRISTALINES »,

Chez **FONCIA SOGI PELLETIER**, rue de l'Olivette, 34500 BEZIERS
d'une part, et

HERAKLES SARL, 2 bis rue Montée de Joly, 34300 AGDE

Représentée par Mr Grégory MOLINA
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ENTRETIEN PISCINE SAISON

- Mise en route bassin
 - Vidange, sous surveillance
 - Nettoyage complet du bassin
 - Remplissage du bassin
 - Mise en service après contrôle des filtres, pompes, ...
 - Mise en route filtration et système de chloration & pH
 - Contrôle fonctionnement

- Entretien de la piscine, **7/7 jours du 15 mai au 30 septembre**
 - **Passage quotidien, jours fériés inclus**
 - Nettoyage et désinfection des plages,
 - Nettoyage du pédiluve, du bassin au balai aspirateur, des paniers de skimmers, des préfiltres de pompe, filtres
 - Chloration du bassin et du pédiluve
 - Ajustement du pH
 - Analyse et tenue du carnet sanitaire
 - Contrôle du niveau d'eau

- Fermeture, hivernage et mise hors gel de l'installation
 - Vidange partielle du bassin
 - Traitement hivernage
 - Vidange des préfiltres et filtres et ouverture
 - Nettoyage du système de chloration et pH
 - Mise hors tension de l'installation électrique
 - Application de graisse siliconée sur les éléments en caoutchouc

Visite de contrôle sur la période hivernale avec vérification de l'eau (produits d'hivernage) et vérification machinerie. Toute anomalie sera signalée immédiatement au syndic de la résidence.

MISE EN ROUTE BASSIN	663.25 €
ENTRETIEN DE LA PISCINE	3 870.25 €
FERMETURE, HIVERNAGE	876.00 €
MONTANT ANNUEL HT	5 409.50 €
TVA 20.00 %	1 081.90 €
MONTANT ANNUEL TTC	6 491.40 €*

***Fournitures et produits facturées en supplément**

Le présent avenant est établi pour une période de 12 mois. Il sera renouvelable par tacite reconduction à date d'anniversaire, avec indexation des tarifs, sauf dénonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois.

Fait à Agde en deux exemplaires,

HERAKLES SARL,
Mr Grégory MOLINA

Le représentant, **FONCIA SOGI** « Bon pour accord »